

## Pas d'obstacle juridique pour le décumul à Bruxelles, mais...

GOVERNANCE Le texte pourrait être voté en juillet si une vague communautaire ne l'emporte pas

Plus rien ne s'oppose à ce que le décumul soit voté par le parlement bruxellois. Depuis plus d'un mois, le texte était bloqué. Des partis néerlandophones avaient déposé des amendements en dernière minute au Conseil d'Etat. Celui-ci a rendu son avis jeudi. Tout en relevant une incongruité qu'on expliquera plus loin, l'institution ouvre la porte à une mise à l'agenda du parlement bruxellois afin qu'un vote puisse avoir lieu prochainement.

**1 Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il été saisi?** Rappelons d'abord que l'ordonnance instaurant le décumul est défendue par une majorité alternative composée du PS, Défi et Ecolo côté francophone, du SP.A et de Groen côté néerlandophone.

Les partenaires du PS et de Défi à la Région bruxelloise, à savoir le CDH, le CD&V et l'Open VLD sont soit indécis, soit contre. Pour info, le MR et la N-VA dans l'opposition, aussi.

La procédure prévoit qu'en cas de conflit linguistique, un second vote ait lieu dans les trente jours. La différence, c'est que ce deuxième vote requiert la majori-

té de l'ensemble des députés mais ne doit plus être appuyé que par un tiers des députés de chaque groupe linguistique (au lieu de la majorité lors du premier vote). Le texte pourrait donc être adopté.

Pour éviter d'en arriver là, le CD&V et l'Open VLD ont interrogé le conseil d'Etat sur le caractère « spécial » ou non qu'aurait dû revêtir l'ordonnance sur le décumul. Si le Conseil d'Etat avait été dans leur sens, à savoir lui reconnaître un caractère « spécial », tout aurait pu changer.

**2 Qu'a répondu le Conseil d'Etat?** Les parlementaires ont la possibilité de donner un caractère « spécial » à l'ordonnance, mais ce n'est pas obligatoire pour qu'elle puisse être votée. Lui donner un caractère « spécial » empêchait le « deuxième vote », celui où la majorité des partis néerlandophones n'est plus requise.

**3 Quand le texte sera-t-il voté?** Patience, patience. L'avis rendu jeudi par le Conseil d'Etat est provisoire car uniquement disponible en néerlandais. Il deviendra « officiel » une fois la traduction

réalisée, ce qui peut prendre jusqu'à deux semaines. À ce moment-là, Ecolo compte bien demander que le décumul soit mis à l'agenda de la prochaine séance plénière. Cela nous emmène déjà au mois de juin. Il faudra un deuxième vote vu l'opposition des néerlandophones. Au minimum, ce sera donc pour juillet.

**4 Quand le décumul sera-t-il appliqué à Bruxelles?** Encore un peu de jargon juridique : « Toute modification concernant un scrutin et la représentation sur laquelle il débouche doit être approuvée au moins un an avant l'échéance électorale. » Les prochaines élections régionales et fédérales sont prévues pour mai 2019. Trop tard donc. « Pas forcément », insiste Zoé Genot, députée bruxelloise Ecolo. *On peut être un peu moins legaliste et considérer que les gens avaient été prévenus plus d'un an à l'avance puisqu'on en discute du décumul depuis juillet 2017. Et même si la loi ne devait entrer en application qu'après les élections, ceux qui auront été élus aux communales en octobre 2018, puis à un autre niveau de pouvoir en mai 2019,*

*seront obligés de choisir. J' imagine mal certains prêter serment pour démissionner quelques jours plus tard. »*

**5 Pas si simple...** Sauf que le Conseil d'Etat relève dans son analyse une anomalie. On pourra obliger un élu à abandonner son poste au niveau communal parce qu'il a été élu à un autre niveau de pouvoir. Logique. On ne pourra par contre pas l'obliger à abandonner son poste dans une entité non bruxelloise (qui n'est pas régionale ou communale).

Pour prévoir cette obligation, il faut une ordonnance spéciale. Cela fait dire à Vincent De Wolf, député MR bruxellois, que le texte actuel « marche sur une seule jambe ». « On pourra obliger certains à partir et d'autres pas. »

Voilà de quoi relancer la polémique. Sans oublier que l'Open VLD et le CD&V comptent bien agiter le chiffon communautaire dans les prochaines semaines. Pour eux, le forcing envisagé par la majorité alternative est un scandale. Le décumul devrait passer, dans la douleur. ■

MAXIME BIERMÉ